

3<sup>e</sup> CONSEIL D'ÉCOLE  
ANNEE 2013/2014

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
D'APPLICATION LAZARE-CARNOT

Tél. : 01 42 42 83 33  
Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : [0920245s@ac-versailles.fr](mailto:0920245s@ac-versailles.fr)

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

Compte rendu  
Séance du 2 juin 2014

Étaient présent(e)s

**PARENTS ELUS:**

BARANGER Florence	FCPE
BARRE BETTONI Cléo	FCPE
BERTHOD Sabine	FCPE
BRAJEUX Béatrice	FCPE
CASANOVA Nathalie	FCPE
CHEVALIER Anne	FCPE
CORNUBERT Claire	FCPE
JEAN Caroline	FCPE
KAMINSKA Elisabeth	FCPE
KEZOUIT Wahibat	FCPE
LEBOEUF Stéphanie	FCPE
REBELLAC Ariane	FCPE
BOISSEAU Emmanuelle	PEEP
BONVOISIN Delphine	PEEP
MARIE-CARDINE Cécile	PEEP
PANCRAZI Marie-Christilla	PEEP
REGIS Fatima	PEEP
VIGNEAU Bérangère	PEEP

**ENSEIGNANTS :**

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DUFRENNE Carine	CPA
DOGNON Aurélie	CPB
BEZIER Bruno	CPC
CATET Agnès	CE1A
WACLAWSKI Pauline	CE1B
DANSET-HUOT Anne	CE1C
SALMON Iris	CE1D
CABANEL Gildas	CE2A
HUIN Lucie	CE2B
MARC Serge	CE2C
MESLI Patricia	CM1B
MARIE Christine	CM1C
DUJARDIN Marie-Laure	CM2A
PRIETO Cécile	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C
PALICA Emilie	CM2D

**REPRESENTANTS LA MUNICIPALITE :**

DELATTRE Amélie  
LEGHMARA Leïla

**RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS**

MEGHERBI Mohamed

Étaient excusé(e)s

DELEGUEE DEPARTEMENTALE EDUCATION NATIONALE  
ENSEIGNANTES

MONTETAGAUD Hélène  
BRODIN Sophie  
THEVENIAULT Virginie

Ordre du jour

-  Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
-  Bilan des classes de découvertes
-  Organisation de la rentrée 2014

## **MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE COLOMBES**

Les conseils d'écoles de Colombes sont appelés à se prononcer sur un nouveau projet d'organisation du temps scolaire présenté par la municipalité.

Indépendamment de cette question, la municipalité souhaite également recueillir l'avis des conseils d'école sur l'opportunité d'avancer l'heure de rentrée des classes avec un allongement de la pause méridienne.

### Rappel du contexte général

Le fonctionnement de l'école relève d'une répartition des compétences entre l'Etat (l'Education nationale) et la commune. Bien que l'organisation des temps scolaires relève de l'Education nationale, l'organisation des temps périscolaires relève de la compétence de la municipalité

Cette double compétence contribue à rapprocher au quotidien le personnel de l'Education nationale et le personnel communal.

Elle implique une relation partenariale indispensable pour assurer la meilleure qualité d'accueil des enfants sur l'ensemble des temps vécus à l'école.

### **Projet d'organisation des temps scolaires**

Après l'annonce de la nouvelle municipalité de ne pas mettre en œuvre le projet initial validé par l'Education nationale en 2013, un nouveau projet d'organisation des temps scolaires a été dévoilé aux directeurs d'écoles le 13 mai et présenté à l'ensemble des familles par un courrier daté du 19 mai.

Pour mémoire :

- La mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été précédée dès mars 2010 jusqu'en septembre 2012 de temps d'échanges et de consultations au niveau national ponctués de 2 rapports sous l'égide des ministres Luc Châtel et Vincent Peillon préconisant l'allègement des journées scolaires.
- Au niveau local, l'élaboration d'un projet d'organisation des temps scolaires et des temps périscolaires a fait l'objet d'une concertation durant 18 mois en 2013 et 2014 de l'ensemble des acteurs

Les modalités de mise en place des OTS sont précisées par 2 décrets successifs (24.01.2013 et 7.05.2014) qui fixent le cadre national.

Les nouvelles dispositions pratiques autorisent les communes ou les écoles à proposer un nouveau projet d'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées comprenant 5 matinées, avec une après-midi réservée au périscolaire.

La commune ayant déjà finalisé un projet, le nouveau projet implique l'accord des conseils d'écoles. Dans le cas contraire c'est l'organisation initialement validée qui sera mise en place à la rentrée.

### Scénario initialement validé :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi les cours se déroulent de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 15h45 (allègement de la journée de 45 minutes)

Mercredi et vendredi, les cours se déroulent de 9h00 à 12h00

Les Temps d'Activités Périscolaires sont organisés 4 jours par semaine à partir de 15h45. Ces activités sont gratuites et facultatives.

### Nouveau scénario :

Lundi, mardi et jeudi les cours se déroulent de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30

Mercredi et vendredi, les cours se déroulent de 9h00 à 12h00

Les Temps d'Activités Périscolaires sont donc regroupés sur l'après-midi du vendredi. Ces activités sont gratuites et facultatives.

Les deux scénarios répondent règlementairement aux prescriptions de l'Education nationale.

## Extrait du procès verbal du conseil d'école

« En tant que membre du Conseil d'école, êtes-vous pour ou contre le projet d'organisation du temps scolaire présenté par la Mairie de Colombes, prévoyant un regroupement des Temps d'Activités Périscolaires sur l'après-midi du vendredi :»

Nombre de personnes présentes au conseil d'école et disposant d'une voix	Vote pour	Vote contre	abstention
<b>37</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>3</b>

En conclusion, la majorité du Conseil d'école se prononce :

~~POUR~~      **CONTRE**

## Recueil d'opinion proposé par le directeur de l'école, président du Conseil d'école :

« En tant que participant au Conseil d'école, seriez-vous favorable à des journées de classe débutant à 08h30 avec une pause méridienne de 11h30 à 13h30 ? »

Nombre de personnes présentes au conseil d'école	Avis favorable	Avis défavorable	Ne se prononce pas
<b>37</b>	<b>2</b>	<b>35</b>	<b>0</b>

## **BILAN DES CLASSES DE DECOUVERTES**

La classe de Madame Brodin est, au moment de ce conseil d'école, en classe de mer à Sainte Marie sur Mer, dans le centre géré par la ville de Colombes. Ce séjour de 15 jours conduit les élèves à pratiquer l'activité voile, mais également à découvrir le milieu marin de la côte de Jade et l'environnement proche avec les visites de Guérande, des marais salants et de l'Oéarium du Croisic.

L'organisation du séjour et les contenus pédagogiques sont définis par les enseignants en collaboration avec le service de la ville qui gère les infrastructures et recrute les animateurs.

Deux autres séjours de classes de découvertes dits « autogérés » concernant 4 classes ont été organisés par l'école :

- Classe de CP de Monsieur Bézier et de CE1 de Madame Danset-Huot, du 12 au 18 mai à Desvres dans le Pas de Calais. Ce séjours de 7 jours avec pour thèmes les animaux de la ferme et la découverte du milieu marin a été construit entièrement par les enseignants. Cette particularité implique un important investissement préparatoire en termes pédagogique, logistique et administratif, mais permet d'ajuster le séjour aux projets des classes, et de réduire les coûts.
- Les classes de CE1 de Madame Waclawski et de CE2 de Madame Huin dans l'Yonne au château de Brannay, du 12 au 16 mai. Ce projet d'immersion langue anglaise a été organisé avec l'appui d'un prestataire spécialisé. Au cours de ce séjour, les élèves ont été conduits à pratiquer l'anglais et à découvrir différents aspects culturels de plusieurs pays anglophones (cuisine, sports, culture...)

## Bilan financier pour les 4 "classes autogérées"

Les contributions des familles, échelonnées selon le quotient familial de 100€ à 220€ représentent 59% du coût réel. La subvention de la ville, d'un montant de 5 € à 10€ par jour et par enfant constitue une aide indispensable. Le succès de la soirée "Carnot de nuit" au profit de ces projets, ainsi que la participation de la coopérative scolaire permettent de limiter le coût de ces séjours pour les familles.

Participation des familles	19 285 €	59%
Subvention Mairie	3 881 €	12%
Soirée Carnot de nuit	3654 €	11%
Braderie, et « pot d'accueil »	370 €	1%
Coopérative	5 452 €	17%
Coût total 4 Séjours	32 642 €	100%

Cette année, 5 classes impliquant 133 élèves ont pu bénéficier d'une classe de découvertes.

La communication avec les familles par le biais de l'utilisation des technologies de l'information via internet et le site de l'école constitue un apprentissage particulièrement intéressant. La consultation de l'ensemble des récits des séjours (rubrique "classes de découvertes") sur le site de l'école, permet à chacun de mesurer l'ampleur du travail réalisé dans ce domaine.

## **STRUCTURE PEDAGOGIQUE RENTREE 2014 – 18 CLASSES :**

La progression des effectifs depuis plusieurs années marque une pause. Si cette évolution est confirmée, le nombre de classes pourrait à terme diminuer pour retrouver une structure pédagogique plus adaptée à la configuration de l'école (maximum 17 locaux «classes »).

Compte tenu des dimensions réduites de la 18e classe, l'effectif de cette classe ne peut dépasser 19 élèves.

L'équipe pédagogique envisage de positionner cette classe au niveau des CP afin d'alléger ce niveau de classe qui exige une attention particulière.

La structure pédagogique n'est toutefois pas définitivement arrêtée et devra éventuellement être ajustée en fonction des nouvelles inscriptions. Par ailleurs, il est également indispensable d'anticiper de nouvelles arrivées durant l'été.

CM2	26	25	25	25	<b>101</b>
CM1	25	25	25		<b>75</b>
CE2	27	27	27	27	<b>108</b>
CE1	28	28	27		<b>83</b>
CP	21	21	21	19	<b>82</b>
<b>TOTAL</b>					<b>449</b>

## Les enseignants

Le résultat des opérations de mutations au sein des écoles du département sera porté à la connaissance des enseignants mi-juin.

Mais d'ores et déjà 3 enseignants quittent l'école pour des raisons personnelles ou pour une évolution professionnelle.

Chantal de la RONDE qui n'a pu reprendre la classe cette année pour des raisons médicales bénéficie désormais d'un congé de longue maladie longue durée avec pour conséquence la perte de son poste.

Anne DANSET-HUOT a obtenu une formation pour exercer la fonction de « maître E » au sein d'un RASED. Cette nouvelle fonction la conduira à apporter une aide spécialisée à dominante pédagogique auprès des élèves en difficultés.

Marie-Laure DUJARDIN rejoint la direction générale de l'enseignement au ministère de l'Education pour une mission de chargée d'étude au bureau de la personnalisation des parcours scolaires.